

DEPARTEMENT DES VOSGES
COMMUNE DE DOMMARTIN-lès-REMIREMONT

*Note de présentation brève et synthétique
Compte administratif 2018*

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note répond à cette obligation pour la commune et sera disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace toutes les dépenses et les recettes qui sont réalisées dans l'année. La Loi prévoit qu'il soit voté avant le 30 juin de l'année N+1. Il a été voté le 7 mars 2019 et il est consultable en mairie.

Le compte administratif est composé de deux sections :

- ✚ Section de fonctionnement : elle concerne les opérations de gestion courantes qui reviennent chaque année.
 - Pour les dépenses, il s'agit des charges de gestion courante, des charges du personnel, des charges financières ...
 - Pour les recettes, il s'agit des produits des impôts locaux, des dotations de fonctionnement de l'Etat.
- ✚ Section d'investissement : elle concerne les opérations non courantes de nature à modifier le patrimoine de la commune
 - Pour les dépenses, il s'agit de travaux, d'acquisition immobilière mais aussi des remboursements de capitaux empruntés.
 - Pour les recettes, il s'agit des subventions, de dotation d'équipement de l'Etat, d'emprunts et de virement de la section de fonctionnement

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet de gérer le quotidien de la commune.

Les dépenses de fonctionnement permettent l'entretien des bâtiments, les achats de fournitures, le recours à des prestataires, les charges de personnel et les intérêts.

En 2018 les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 1 532 299.94 euros.

- 359 173.32 euros pour les charges à caractère général : fournitures, combustibles, entretien, maintenance...
- 517 248.93 euros pour les charges de personnel.
- 192 519 euros pour les atténuations de produits (FNGIR mise en place pour compenser la suppression de la taxe professionnelle).
- 185 625.65 euros pour les contributions obligatoires, les indemnités des élus, les subventions aux associations.
- 190 491.40 pour les amortissements du lotissement « Les Blés d'Or ».
- 83 760.64 intérêts d'emprunts

En 2018, les recettes s'élèvent à 4 554 151.06 euros.

- 44 103.77 euros de prise remboursement sur rémunération du personnel
- 103 700.85 euros de produits des services, les tickets de cantine et garderie, les autres prestations de services
- 804 320.11 euros provenant des impôts et taxes
- 469 885.67 euros provenant des dotations de l'Etat et diverses
- 320 193.46 euros d'autres produits de gestion courante, location des immeubles et versement des excédents des budgets annexes
- 2 810 927.20 euros d'excédent reporté

L'excédent de fonctionnement est donc de 3 020 831.12 euros

Section d'investissement

Les travaux de construction de l'Espace Culturel ont commencé et les dépenses de cette infrastructure vont être autofinancées grâce au programme d'investissement pluriannuel afin de ne pas avoir recours à l'emprunt.

La municipalité a déjà réussi à obtenir 478 000 euros de subventions.

Cette année il a été principalement réalisé :

- La réfection de l'ancienne salle des fêtes dans l'objectif qu'elle devienne ensuite un pôle périscolaire.
- Des travaux de voirie
- Le ravalement de façade de l'église.
- Les peintures des différentes salles de la mairie.

Budget annexes

Compte administratif 2018

	Recettes	Dépenses	Report 2017	Résultat
Commune				
Fonctionnement	1 742 203,86	1 532 299,94	2 810 927,20	3 020 831,12
Investissement	313 214,22	661 281,16	323 574,91	- 24 492,03
Eau				
Fonctionnement	145 311,40	145 844,66	95 514,28	94 981,02
Investissement	37 409,93	19 141,14	245 782,12	264 050,91
Assainissement				
Fonctionnement	159 093,78	150 701,63	54 415,75	62 807,90
Investissement	50 505,02	34 440,00	58 694,98	74 760,00
Forêt				
Fonctionnement	283 202,46	246 775,35	245 739,60	282 166,71
Investissement	47 816,18	87 991,60	39 183,82	- 991,60
Champs Ramés				
Fonctionnement	38 901,00	592,31	335 862,71	374 171,40
Investissement	-	592,31	- 374 158,71	- 374 751,02

Les finances de la commune sont très saines.

Les efforts réalisés par la commune permettent de poursuivre son désendettement et de continuer à investir et à soutenir le tissu associatif local.

Catherine LOUIS
Le Maire

